

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

5358A REMPART ROVINHAN BALENCES 47440 CASSENEUIL



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

10 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements (cavités souterrain)
Eboulement, chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Tassements différentiels
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Rupture de barrage

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

⁽²⁾ BASOL = Base de données de pollution des SOLs, ⁽³⁾ BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

⁽⁴⁾ ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	Mouvements différentiels de terrain retrait gonflement des argiles	21/12/2006
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Préscrit	PPR Argile	16/03/2015
Mouvement de terrain (Glissement de terrain)	Approuvé	PPR de CASSENEUIL	24/07/2014
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR de CASSENEUIL	24/07/2014

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain
- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

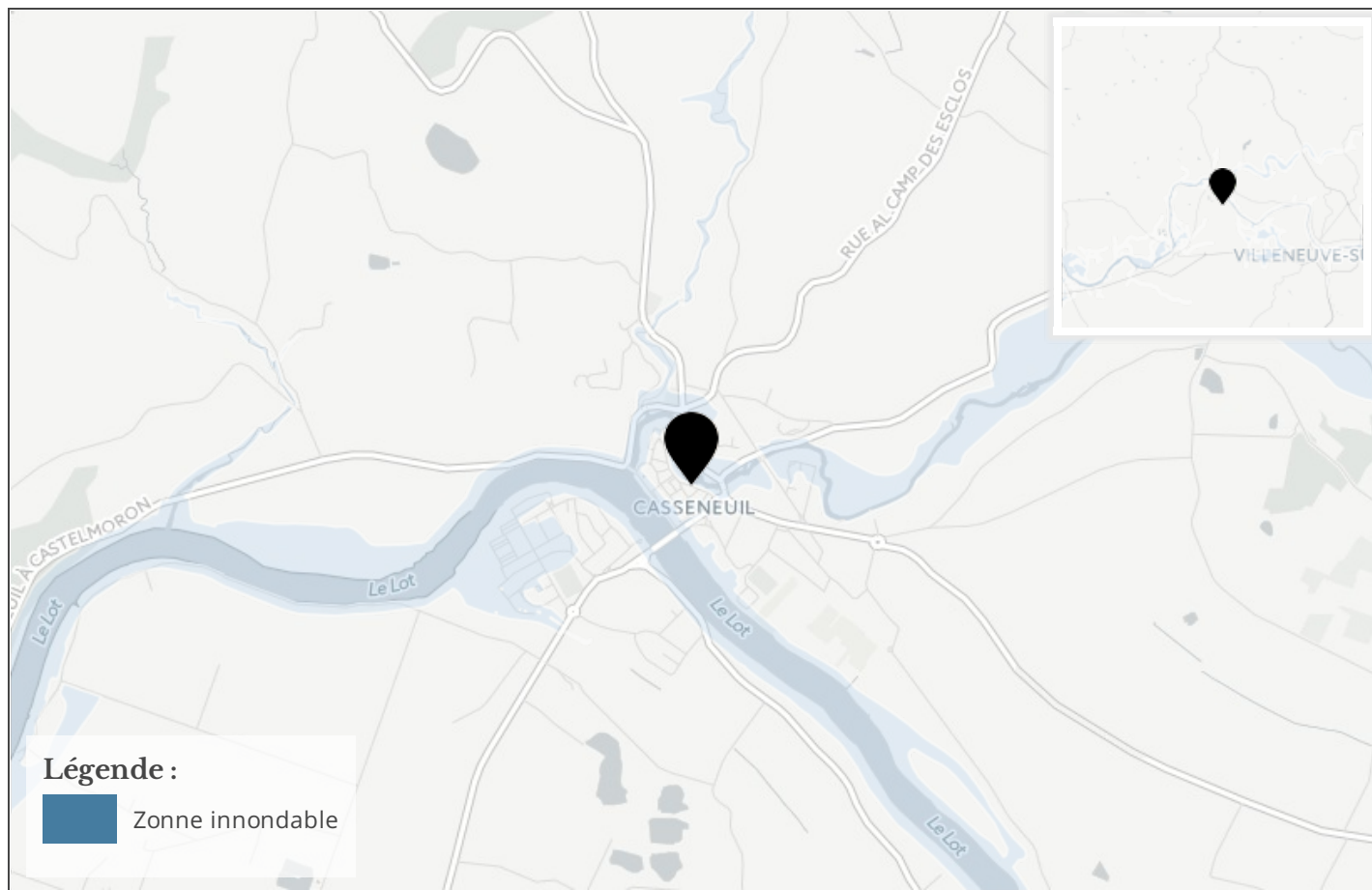
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI des affluents du Lot amont	04/12/2000
Inondation	AZI du Lot	02/06/2008

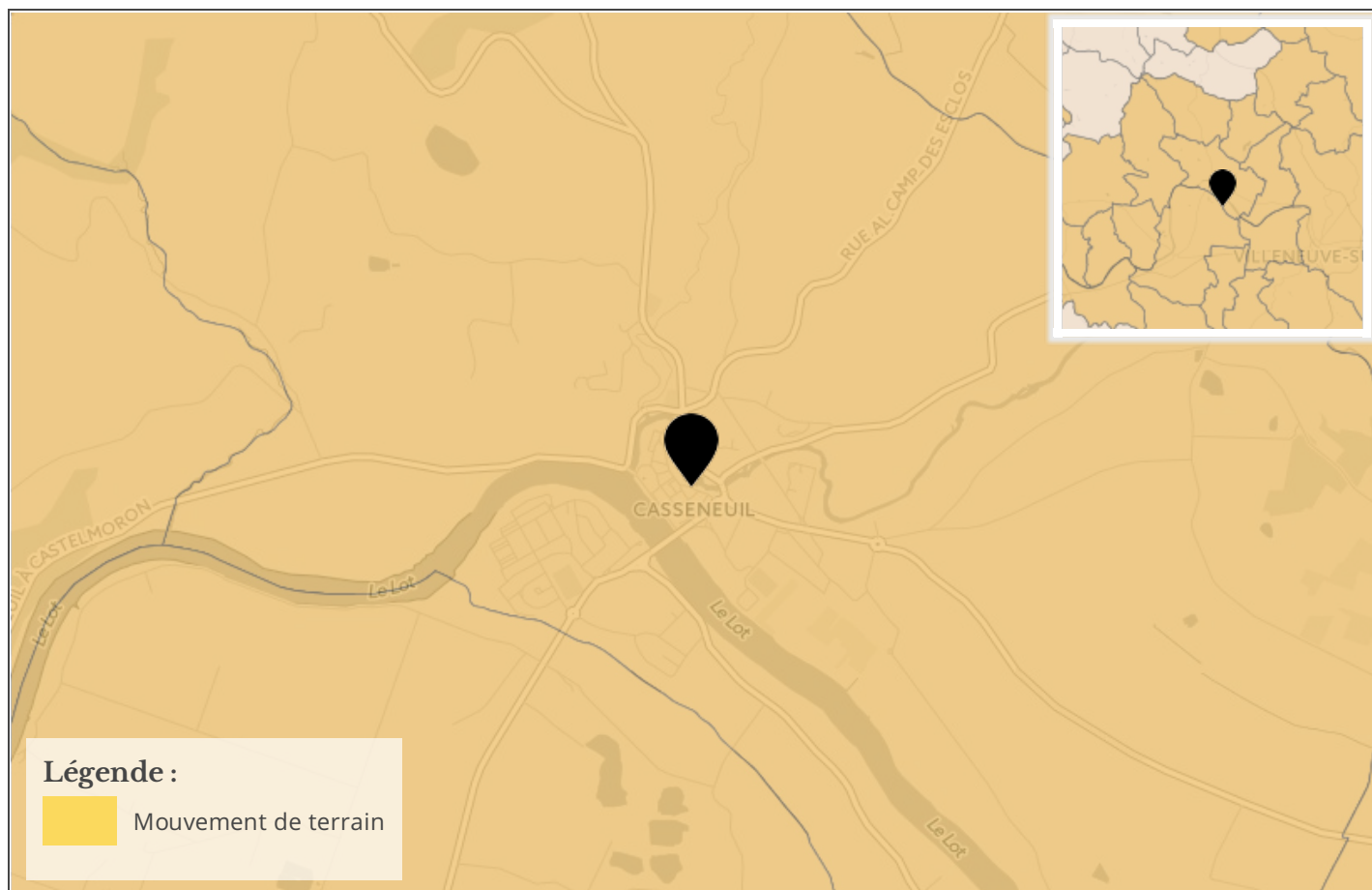
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	08/07/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations et coulées de boue	14/08/1993	14/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	19/12/2006	04/01/2007
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Inondations et coulées de boue	26/05/2008	26/05/2008	05/12/2008	10/12/2008
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/06/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/06/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Inondations et coulées de boue	28/09/2013	28/09/2013	21/01/2014	24/01/2014

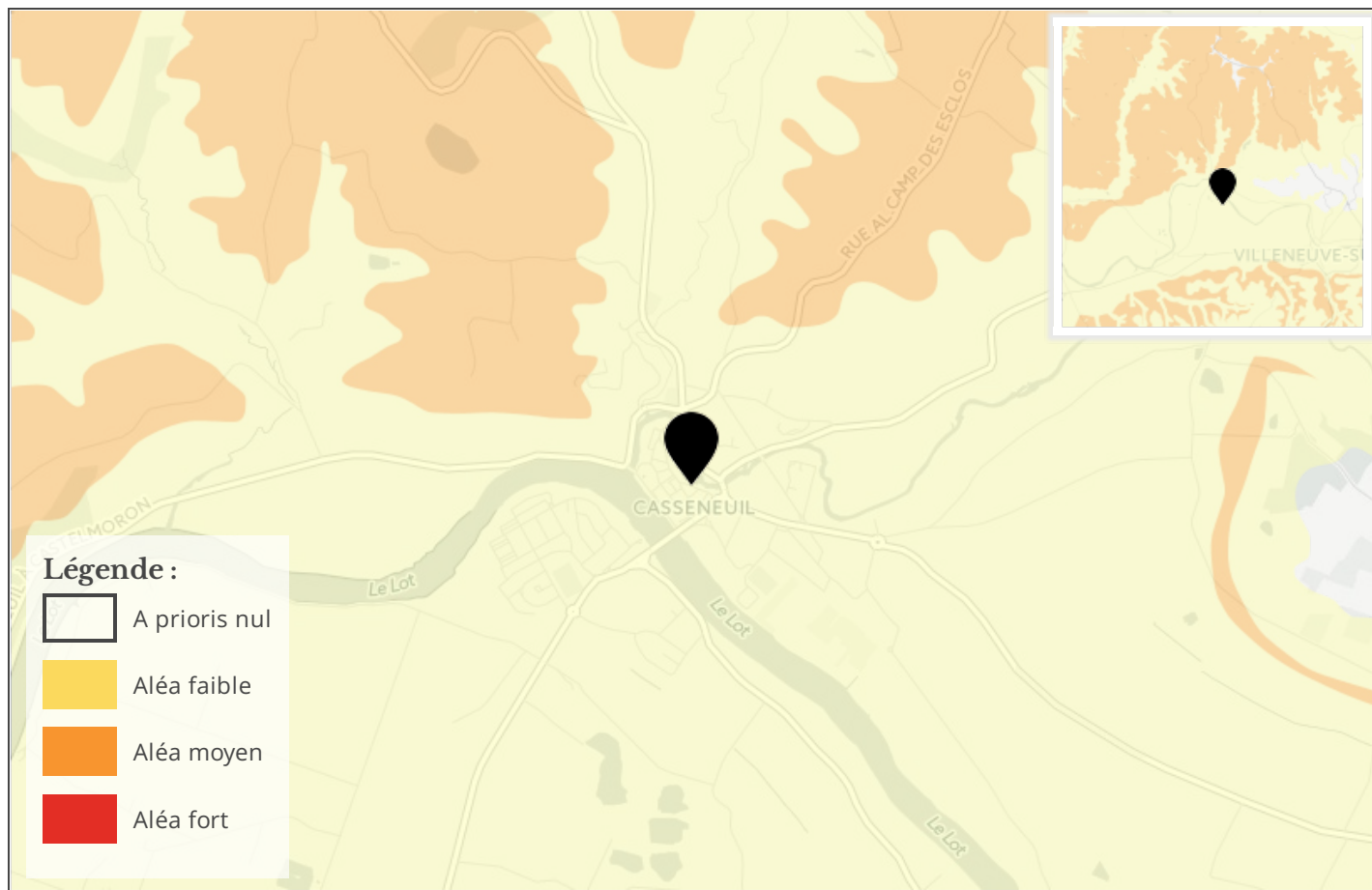
Cartographie des inondations



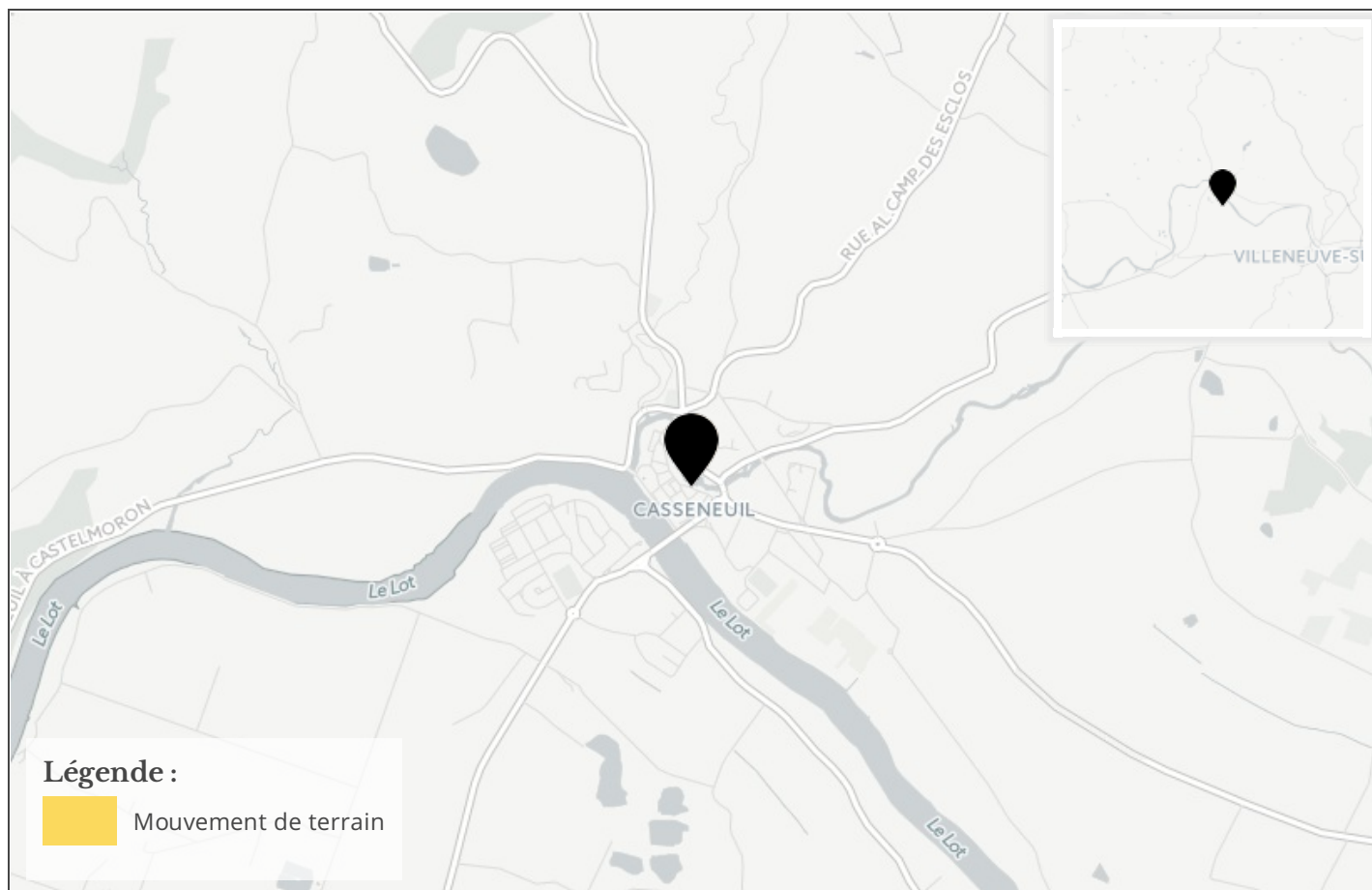
Cartographie des mouvements de terrains



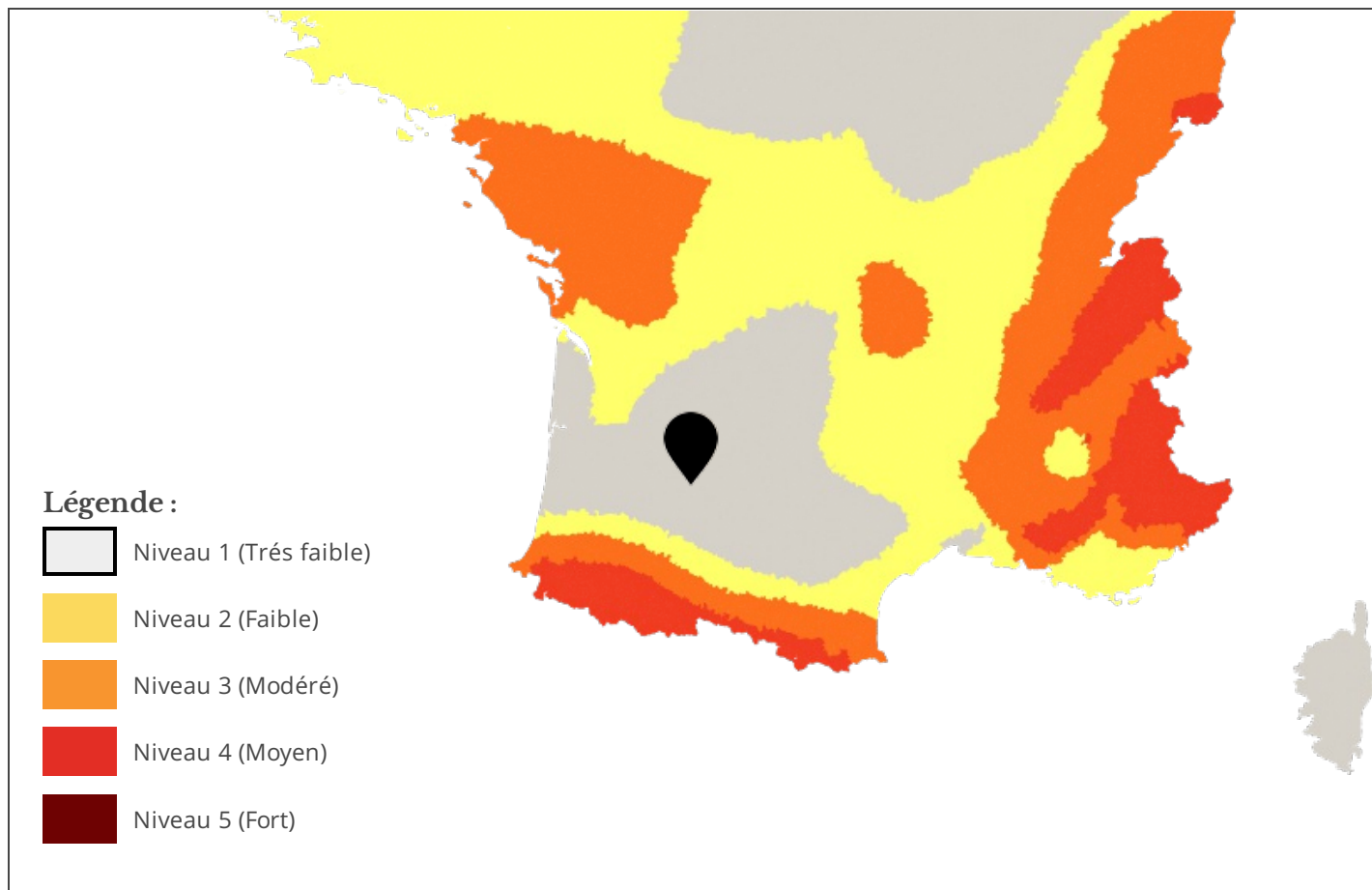
Cartographie des argiles



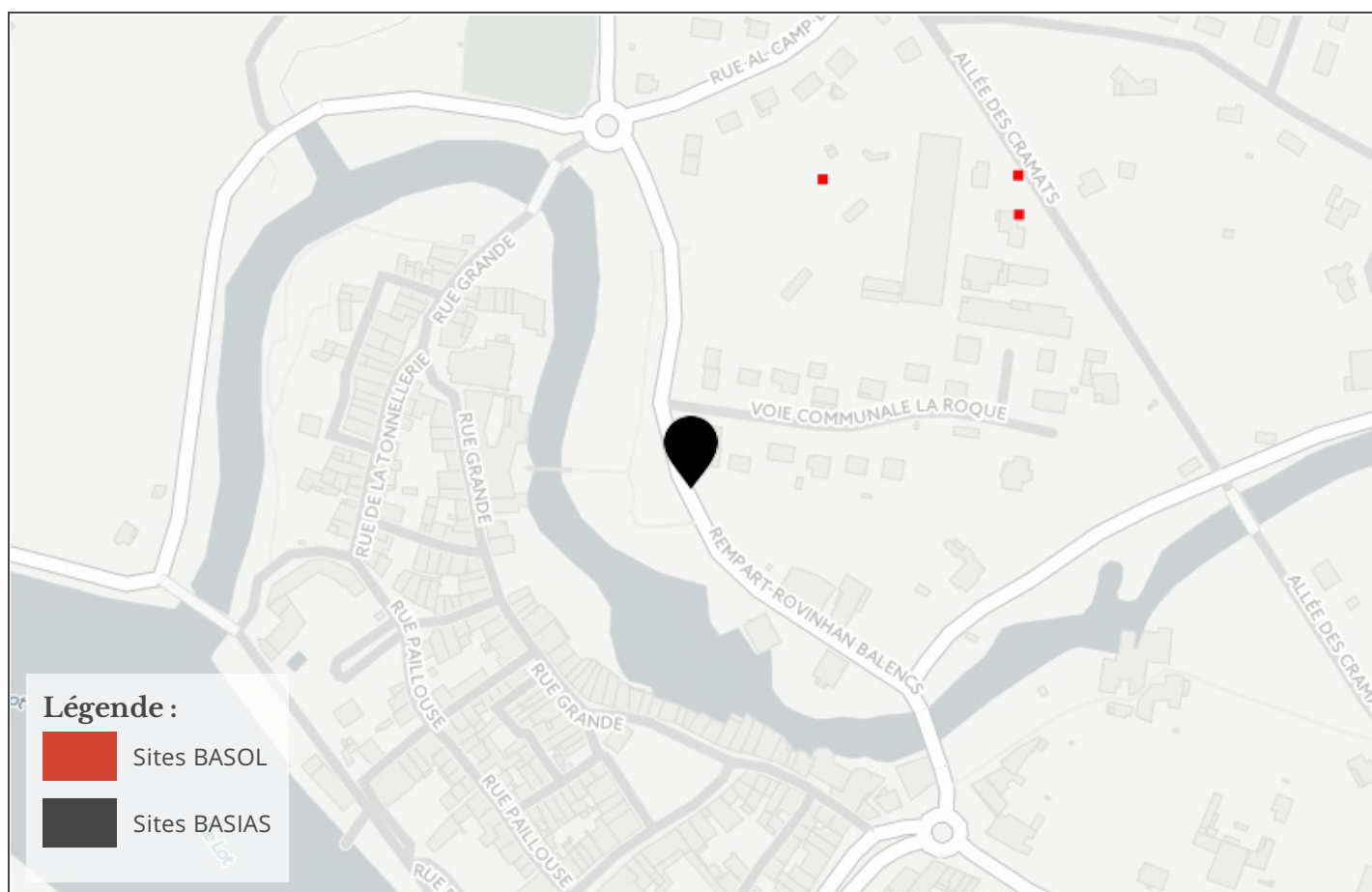
Cartographie des carrières / gypse

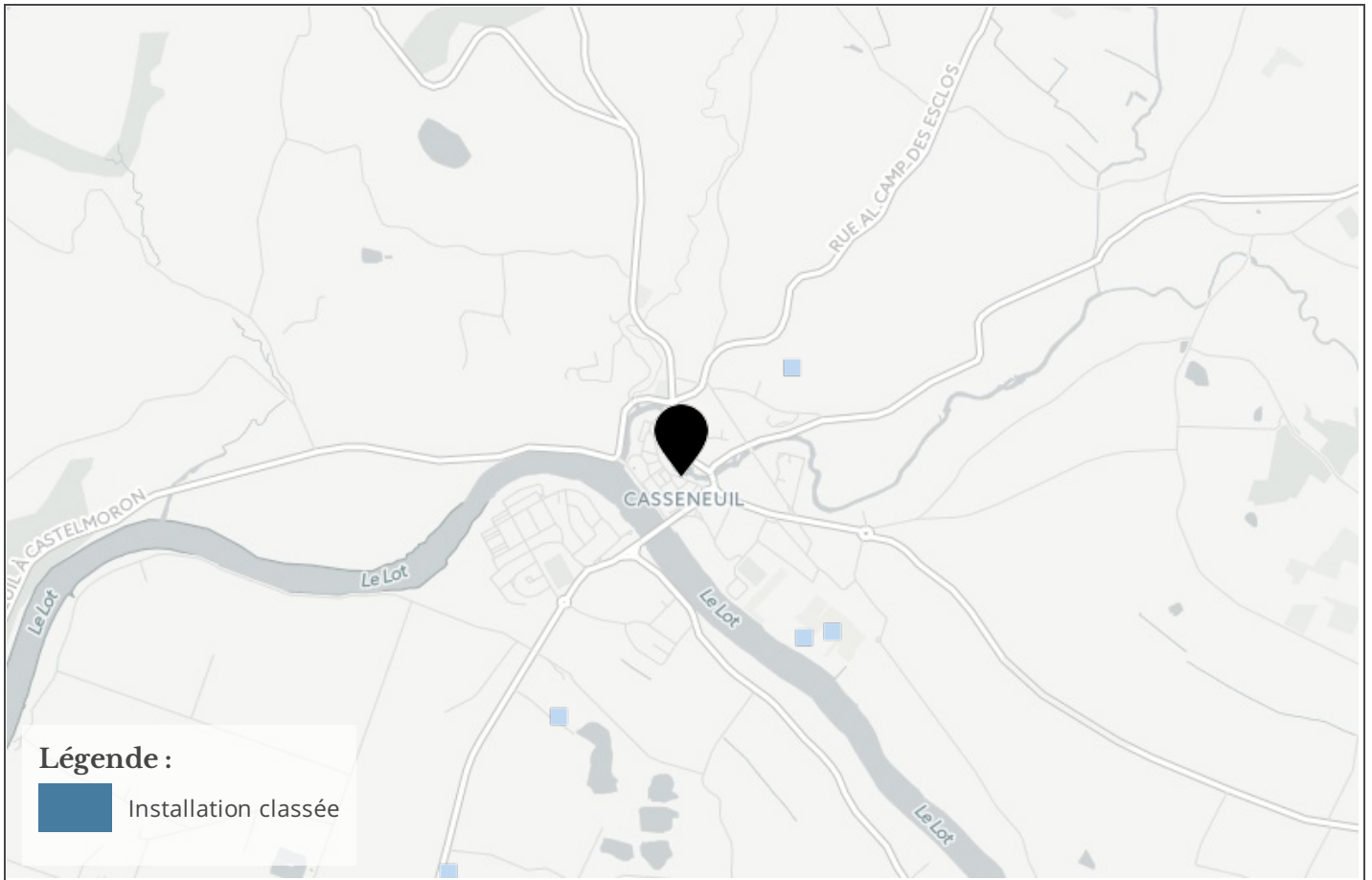


Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2015089-0029

du 30 mars 2015

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

5358A Rempart Rovinhan Balencs

47440

CASSENEUIL

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

X

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

X

Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

X

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

Non

X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

X

forte

moyenne

modérée

faible

très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

CASSENEUIL

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
AQI4700480	vareille raymond, garage automobiles, aucune adresse mentionnée casseneuil (47049)	156 mètres
AQI4700480	vareille raymond, garage automobiles, aucune adresse mentionnée casseneuil (47049)	156 mètres
AQI4700479	villeneuve andré, garage automobiles, tolerie, peinture, lieu dit larroque casseneuil (47049)	207 mètres
AQI4700479	villeneuve andré, garage automobiles, tolerie, peinture, lieu dit larroque casseneuil (47049)	207 mètres
AQI4700481	mauriac pierre, atelier de menuiserie, zone industrielle lot n° 49 casseneuil (47049)	219 mètres
AQI4700481	mauriac pierre, atelier de menuiserie, zone industrielle lot n° 49 casseneuil (47049)	219 mètres
AQI4700587	gauthier, robichon jacques, reyne gilbert, rouquié germain, station service, faubourg saint-jean casseneuil (47049)	291 mètres
AQI4700587	gauthier, robichon jacques, reyne gilbert, rouquié germain, station service, faubourg saint-jean casseneuil (47049)	291 mètres
AQI4701356	cérébos alimentaire, usine de conserves alimentaires, rue pascalet casseneuil (47049)	341 mètres
AQI4701356	cérébos alimentaire, usine de conserves alimentaires, rue pascalet casseneuil (47049)	341 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'arrêté préfectoral

http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/ial-r221.html?page=rubrique&id_rubrique=221&id_article=831&masquable=OK

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

CASSENEUIL

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 04/12/1991	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/09/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1994	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/01/2005	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/12/2006	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 20/02/2008	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/12/2008	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/01/2009	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 13/12/2010	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/01/2014	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**